

Mise à jour Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

Articles R.1334-14, R.1334-17 et 18, R.1334-20 et 21, R.1334-29-5 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;

Arrêtés du 12 décembre 2012, arrêté du 21 décembre 2012.

A	INFORMATIONS GENERALES	
A.1	DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Bâtiment Cat. du bâtiment : Bureaux Nombre de Locaux : Ensemble des Locaux Escalier : sans objet Bâtiment : ROTONDE Porte : sans objet Numéro de Lot : « ROTONDE » Référence Cadastre : NC Date du Permis de Construire : Non Communiquée Adresse : 71 Rue de la Grande Haie 54510 TOMBLAINE Propriété de : CEREMA Dir. Territorial Est Labo de Nancy 71 rue de la Grande haie 54510 TOMBLAINE		
A.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : CEREMA Adresse : Dir. Territorial Est Labo de Nancy 71 rue de la Grande haie 54510 TOMBLAINE Qualité : Propriétaire Documents fournis : Aucun Moyens mis à disposition : Aucun		
A.3	EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : 16-11-012082 A Le repérage a été réalisé le : 28/11/2016 Par : ROSSET SANDRINE N° certificat de qualification : DTI1939 Date d'obtention : 21/08/2012 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA CERTIFICATION 5, avenue Garlande 92220 BAGNEUX Date de commande : 09/11/2016 Date d'émission du rapport : 02/12/2016 Accompagnateur : Aucun Laboratoire d'Analyses : EUROFINS Adresse laboratoire : 2 rue Chanoine Ploton CS 40265 42016 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1 Numéro d'accréditation : 1-1591 Organisme d'assurance professionnelle : AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE – 4 rue Jules Lefevre – 75426 Paris Cedex 09 N° de contrat d'assurance et date de validité : XFR0050627LI du 01/01/2017 au 31/12/2017 XFR0048625FI09A du 01/01/2017 au 31/12/2017		
B	CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et Cachet de l'entreprise  Date d'établissement du rapport : Fait à OSTWALD le 05/12/2016 Nom du diagnostiqueur : ROSSET SANDRINE		

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

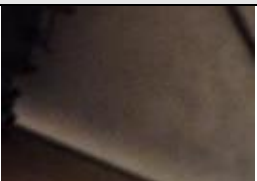
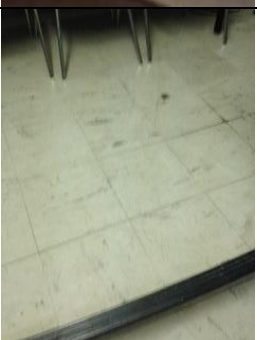
Rapport N° : 16-11-012082 A 1/58

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	6
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	7
PROGRAMME DE REPERAGE.....	8
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	8
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	8
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	9
RAPPORTS PRECEDENTS	9
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	9
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	10
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	10
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	11
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	12
COMMENTAIRES	13
ELEMENTS D'INFORMATION	13
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	14
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	27
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	30
ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS	53
ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	57

D	CONCLUSION(S)
Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante	

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Méthode	Etat de dégradation	Photo
3	1er étage du bâtiment ROTONDE	1er étage	Plafond	verrière	faux plafond Type panocell	Résultat d'analyse	Produit en bon état	
			Sol	salle Régie	dalles de sols	Résultat d'analyse	Matériaux non dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

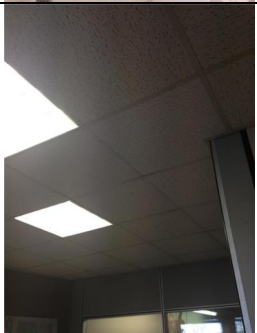
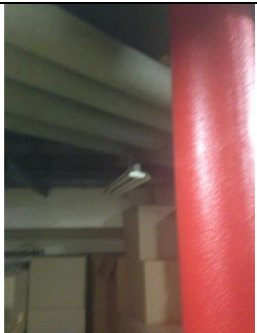
Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués

N° Local	Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Justification	Photo
2	RDC du bâtiment rotonde	RDC	ensemble du batiment	Portes coupes feu	joint porte coupe feu	Prélèvement enlevant la fonctionnalité du matériau/produit en place	
3	1er étage du bâtiment ROTONDE	1er étage	ensemble du batiment	Portes coupes feu	joint porte coupe feu	Prélèvement enlevant la fonctionnalité du matériau/produit en place	

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : il y a lieu de réaliser des investigations approfondies lors de remplacement des portes coupes feu. Nous ne pouvons nuire à la fonctionnalité du matériau en place.

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Photo
1	Toiture	extérieur	facade	Toutes zones	panneaux isolation extérieure	
			Toiture	Toutes zones	pax alu bordure	
			Toiture	Toutes zones	étanchéité	
2	RDC du bâtiment rotonde	RDC	Plafond	Salle Info RDC et toutes zone	faux plafond	
			Plafond	Salle Info RDC et toutes zone	faux plafond type 2 sous faux plafond et en bordure	
			Murs	Salle d'essai bruyant	panneaux accoustiques	

N° Local	Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Photo
			Conduit de fluides	Circulation RDC	Calorifugeage	
			Plafond	Salle 111 et toutes zones	faux plafond Type moucheté	
			Murs	Salle conservation RDC	doublage plâtre et joint	
			autour grille d'aération	Salle conservation RDC	étanchéité	
			panneaux de cloisons - type 1	Toutes zones	Panneaux de cloisons	
			Poteaux porteur	Toutes zones	Entourage de poteau	

N° Local	Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Photo
			Murs	Atelier RDC et toutes zones	Enduit	
3	1er étage du bâtiment ROTONDE	1er étage	murs et plafond	sanitaires	Enduit	
			murs et plafond	salle majeurelle	crépis	
			panneaux de cloisons - type 1	Toutes zones	Panneaux de cloisons	
			Sol	salle Régie	Colle	
			Poteaux porteur	Toutes zones	Entourage de poteau	
			Sol	ensemble du batiment hors sanitaires	colle + ragréage + joint	
			Murs	Salle régie	panneaux accoustiques	

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 28/11/2016

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

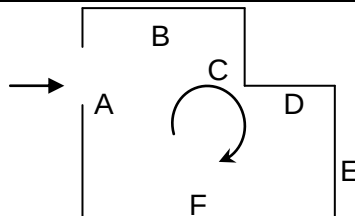
L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 de décembre 2008 :

- L'ensemble des pièces du bâtiment a été visité par soucis de clarté du rapport seules les pièces contenant de l'amiante ou celles pour lesquelles une analyse a été effectuée apparaissent dans le rapport de mise à jour du DTA.
- Des prélèvements de la liste C ont été réalisés ponctuellement à la demande du client, ils sont néanmoins classés dans le tableau hors champs d'investigation

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport exploitable précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Toiture et Facades	extérieur	OUI	
2	RDC du bâtiment ronde	RDC	OUI	
3	1er étage du bâtiment ROTONDE	1er étage	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Référence prélèvement	Présence	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
3	1er étage du bâtiment ROTONDE	1er étage	Plafond	verrière	faux plafond Type panocell	P016	A	BE	
			Sol	salle Régie	dalles de sols	P019	A	MND	

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Critère de décision	Référence prélèvement	Présence	Etat de dégradation
2	RDC du bâtiment ronde	RDC	Plafond	Salle Info RDC et toutes zone	faux plafond	Résultat d'analyse	P007	N	BE
			Plafond	Salle Info RDC et toutes zone	faux plafond type 2 sous faux plafond et en bordure	Résultat d'analyse	P008	N	BE
			Conduit de fluides	Circulation RDC	Calorifugeage	Résultat d'analyse	P010	N	BE
			Plafond	Salle 111 et toutes zones	faux plafond Type moucheté	Résultat d'analyse	P011	N	BE
			panneaux de cloisons - type 1	Toutes zones	Panneaux de cloisons	Résultat d'analyse	P017	N	MND
			panneaux de cloisons - type 2	Toutes zones	Panneaux de cloisons après 1998	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	so	N	MND
			Poteaux porteur	Toutes zones	Entourage de poteau	Résultat d'analyse	P017	N	MND
			Conduit de fluides	Salle d'essai RDC et toutes zones	Calorifugeage	Jugement personnel	P003	N	BE
			Conduit de fluides	Salle chasse d'eau RDC et toutes zones	Calorifugeage	Jugement personnel	P004	N	BE
			Conduit de fluides	Salle conditionnement chauffage RDC et toutes zones	Calorifugeage	Jugement personnel	P005	N	BE
			Murs	Atelier RDC et toutes zones	Enduit	Résultat d'analyse	P006	N	MND
3	1er étage du bâtiment ROTONDE	1er étage	murs et plafond	sanitaires	Enduit	Résultat d'analyse	P014	N	MND
			murs et plafond	salle majeurelle	crépis	Résultat d'analyse	P015	N	MND
			panneaux de cloisons - type 1	Toutes zones	Panneaux de cloisons	Résultat d'analyse	P017	N	MND
			panneaux de cloisons - type 2	Toutes zones	Panneaux de cloisons après 1998	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	so	N	MND
			Poteaux porteur	Toutes zones	Entourage de poteau	Résultat d'analyse	P018	N	MND

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Critère de décision	Référence prélèvement	Présence	Etat de dégradation	Préconisation
1	Toiture	extérieur	facade	Toutes zones	panneaux isolation extérieure	Résultat d'analyse	P020	N	MND	
			Toiture	Toutes zones	pax alu bordure	Résultat d'analyse	P001	N	MND	
			Toiture	Toutes zones	étanchéité	Résultat d'analyse	P002	N	MND	
2	RDC du bâtiment ronde	RDC	ensemble des ipn métal	IPN	Peinture	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	P021	N	MND	
			plénum	Bureau x avec faux plafond en lattes étalliqués	Isolant	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	P022	N	MND	
			Murs	Salle d'essai bruyant	panneaux accoustiques	Résultat d'analyse	P009	N	MND	
			Murs	Salle conservation RDC	doublage plâtre et joint	Résultat d'analyse	P012	N	MND	
			autour grille d'aération	Salle conservation RDC	étanchéité	Résultat d'analyse	P013	N	MND	
3	1er étage du bâtiment ROTONDE	1er étage	Sol	salle Régie	Colle	Résultat d'analyse	P019	N	MND	
			ensemble des ipn métal	IPN	Peinture	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	P021	N	MND	
			plénum	Bureau x avec faux plafond en lattes étalliqués	Isolant	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	P022	N	MND	
			Sol	ensemble du bâtiment hors sanitaires	colle + ragréage + joint	Résultat d'analyse	P023	N	MND	
			Murs	Salle régie	panneaux accoustiques	Résultat d'analyse	P024	N	MND	

LEGENDE			
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique	
	AC1	Action corrective de premier niveau	
	AC2	Action corrective de second niveau	
COMMENTAIRES			
Néant			

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : ensemble du batiment		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment ronde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
joint porte coupe feu		ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
ensemble du batiment - Portes coupes feu		Susceptible de contenir de l'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : ensemble du batiment		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	1er étage - 1er étage du bâtiment ROTONDE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
joint porte coupe feu		ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
ensemble du batiment - Portes coupes feu		Susceptible de contenir de l'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

PRELEVEMENT : P001		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	extérieur - Toiture
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
pax alu bordure	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Toiture - Toutes zones		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P002		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	extérieur - Toiture
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
étanchéité	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Toiture - Toutes zones		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P003		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment rotonde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Calorifugeage	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Conduit de fluides - Salle d'essai RDC et toutes zones		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P004		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment rotonde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Calorifugeage	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Conduit de fluides - Salle chasse d'eau RDC et toutes zones		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P005		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment rotonde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Calorifugeage	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Conduit de fluides - Salle conditionnement chauffage RDC et toutes zones		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P006		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment rotonde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Murs - Atelier RDC et toutes zones		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P007		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment rotonde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
faux plafond	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Plafond - Salle Info RDC et toutes zone		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P008		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment rotonde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
faux plafond type 2 sous faux plafond et en bordure	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Plafond - Salle Info RDC et toutes zone		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P009		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment rotonde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
panneaux accoustiques	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Murs - Salle d'essai bruyant		absence d'amiante
Emplacement		
		

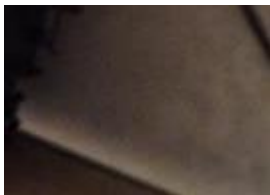
PRELEVEMENT : P010		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment rotonde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Calorifugeage	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Conduit de fluides - Circulation RDC		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P011		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment rotonde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
faux plafond Type moucheté	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Plafond - Salle 111 et toutes zones		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P012		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment rotonde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
doublage plâtre et joint	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Murs - Salle conservation RDC		absence d'amiante

PRELEVEMENT : P013		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment rotonde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
étanchéité	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
autour grille d'aération - Salle conservation RDC		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P015		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	1er étage - 1er étage du bâtiment ROTONDE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
crépis	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
murs et plafond - salle majeurelle		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P016		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	1er étage - 1er étage du bâtiment ROTONDE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
faux plafond Type panocell	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Plafond - verrière		Présence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P017		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	1er étage - 1er étage du bâtiment ROTONDE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Panneaux de cloisons	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
panneaux de cloisons - Toutes zones type 1		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P017		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment rotonde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Poteaux porteur - Toutes zones		absence d'amiante
Emplacement		
		

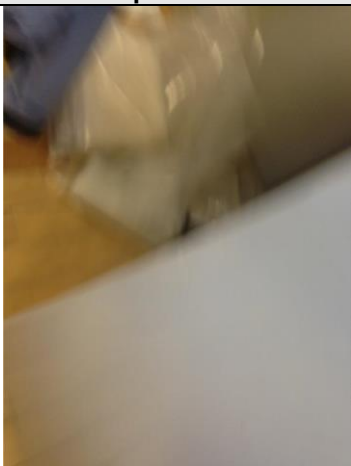
PRELEVEMENT : P018		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	1er étage - 1er étage du bâtiment ROTONDE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Poteaux porteur - Toutes zones		absence d'amiante

PRELEVEMENT : P019		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	1er étage - 1er étage du bâtiment ROTONDE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
<u>dalles de sols</u>	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Sol - salle Régie		Présence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P020		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	extérieur - Toiture
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
<u>panneaux isolation extérieure</u>	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
facade - Toutes zones		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P021		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment rotonde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
<u>Peinture</u>	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
ensemble des ipn métal - IPN		absence d'amiante

PRELEVEMENT : P021		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	1er étage - 1er étage du bâtiment ROTONDE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
ensemble des ipn métal - IPN		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P022		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	RDC - RDC du bâtiment ronde
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Isolant	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
plénum - Bureaux avec faux plafond en lattes étalliques		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P022		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	1er étage - 1er étage du bâtiment ROTONDE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Isolant	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
plénum - Bureaux avec faux plafond en lattes etalliques		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P023		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	1er étage - 1er étage du bâtiment ROTONDE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
colle + ragréage + joint	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Sol - ensemble du batiment hors sanitaires		absence d'amiante
Emplacement		
		

PRELEVEMENT : P024		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CEREMA	16-11-012082	1er étage - 1er étage du bâtiment ROTONDE
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
panneaux accoustiques	28/11/2016	ROSSET SANDRINE
Localisation		Résultat
Murs - Salle régie		absence d'amiante
Emplacement		
		

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	71 Rue de la Grande Haie 54510 TOMBLAINE
N° dossier :	16-11-012082				
N° planche :	1/3	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	RDC

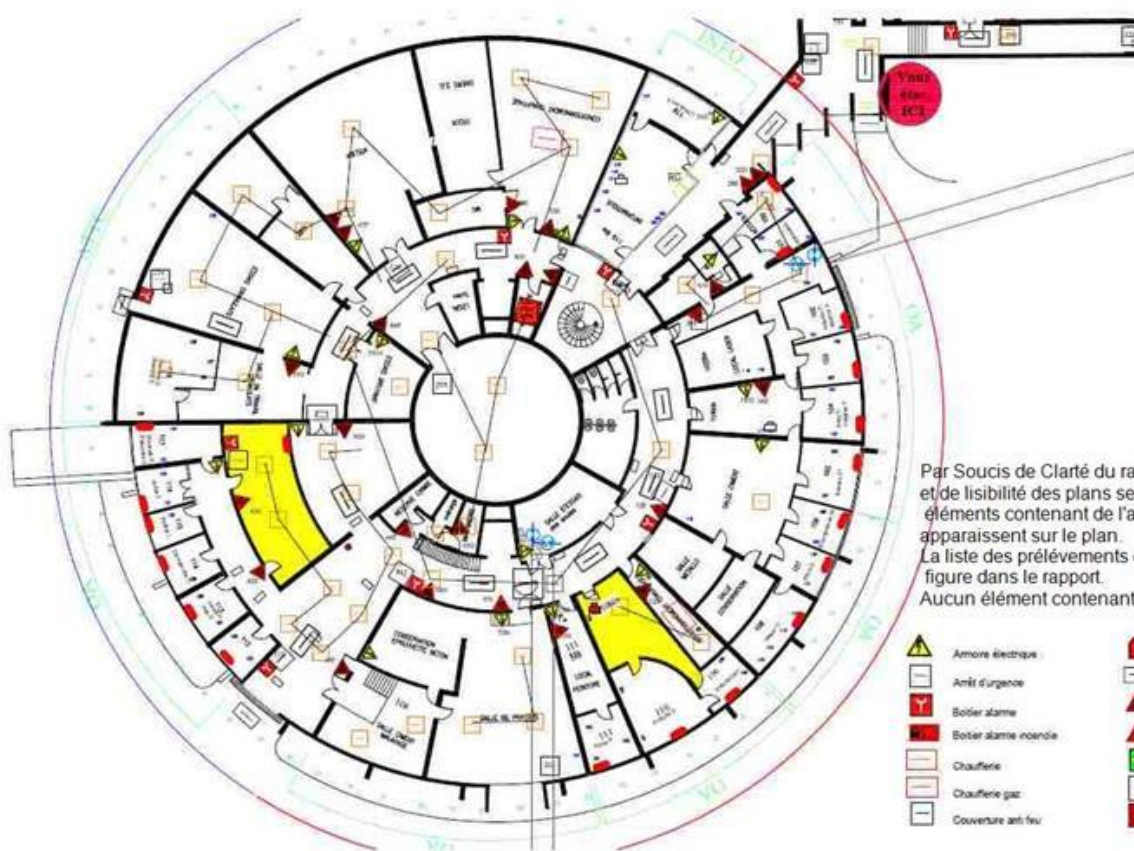
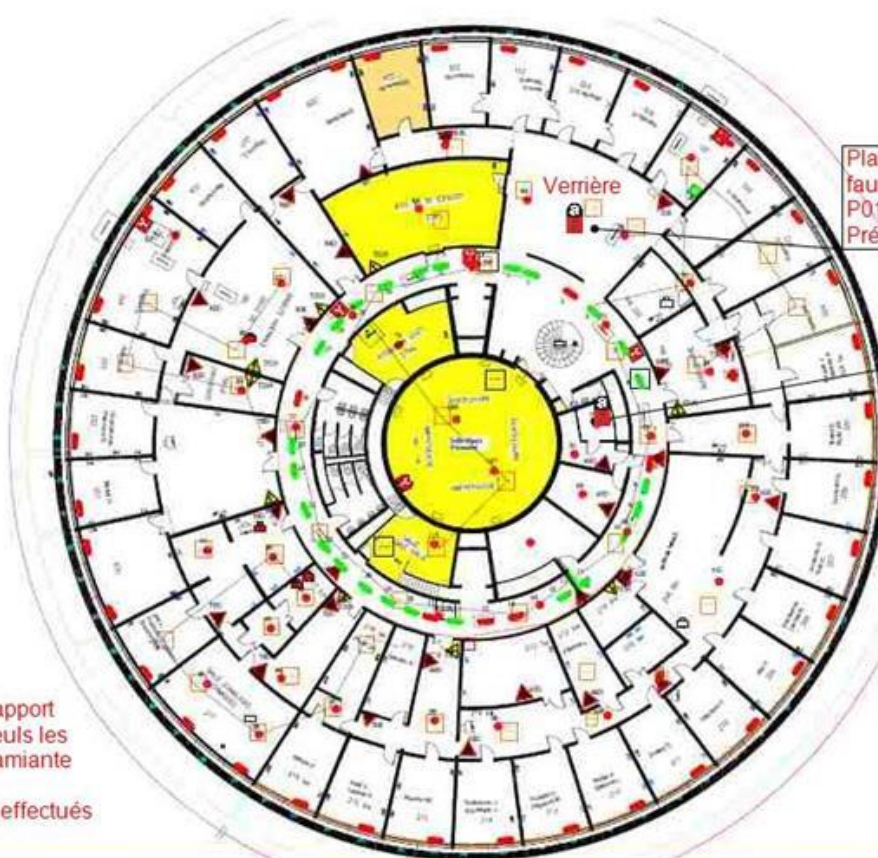


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	71 Rue de la Grande Haie 54510 TOMBLAINE
N° dossier :	16-11-012082				
N° planche :	2/3	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	1er étage



Par Soucis de Clarté du rapport
et de lisibilité des plans seuls les
éléments contenant de l'amiante
apparaissent sur le plan.
La liste des prélèvements effectués
figure dans le rapport.

PLANCHE DE REPERAGE USUEL						
N° dossier :	16-11-012082			Adresse de l'immeuble :	71 Rue de la Grande Haie 54510 TOMBLAINE	
N° planche :	3/3	Version :	0			Type :
Origine du plan :				Cabinet de diagnostics	Bâtiment – Niveau :	Toiture













Toiture
étanchéité
P002
Absence d'amiante

Toiture
pax alu bordure
P001
Absence d'amiante

facade
panneaux isolation extérieure
P020
absence d'amiante

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

Document 1



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140286-01 Version du : 05/12/2016 09:04 Page 1/1
Dossier N° : 16A041381 Date de réception : 30/11/2016
Référence dossier : 16-11-012082
Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE
Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-001
Référence échantillon : Prélèvement 1 Pax AISu Bordure étanchéité toiture terrasse

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse)
Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverne Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 2



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140287-01 Version du : 05/12/2016 09:04 Page 1/1

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-002

Référence échantillon : Prélèvement 2 étanchéité Toiture terrasse

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau semi-dur (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse)
Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 3



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140288-01 Version du : 05/12/2016 09:04 Page 1/1

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-003

Référence échantillon : Prélèvement 3 Calorifugeage Salle d'essai RDC Type 1

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type peinture (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse) ; matériau de type liège (marron)
Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 4



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140289-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/2
Dossier N° : 16A041381 Date de réception : 30/11/2016
Référence dossier : 16-11-012082
Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE
Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-004 (1)
Référence échantillon : Prélèvement 4 Calorifugeage Salle « Chasse d'eau » RDC Type 2

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) en traces
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées
Couche 2	
Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
Traitement de l'échantillon	-
Nombre de préparations	2
* Résultat de l'analyse par MOLP	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2
Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Un matériau de type poussière est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverne Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140289-01

Version du : 05/12/2016 09:05

Page 2/2

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-004 (1)

Référence échantillon : Prélèvement 4 Calorifugeage Salle « Chasse d'eau » RDC Type 2



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 5



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140290-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/2
Dossier N° : 16A041381 Date de réception : 30/11/2016
Référence dossier : 16-11-012082
Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE
Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-005 (1)
Référence échantillon : Prélèvement 5 Calorifugeage Salle Conditionnement Chauffage RDC Type 3

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) + (gris)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées
Couche 2	
Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
Traitement de l'échantillon	-
Nombre de préparations	2
* Résultat de l'analyse par MOLP	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2
Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Un matériau de type poussière est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverne Cedex1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140290-01

Version du : 05/12/2016 09:05

Page 2/2

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-005 (1)

Référence échantillon : Prélèvement 5 Calorifugeage Salle Conditionnement Chauffage RDC Type 3



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 6



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT041612-13503 EN DATE DU 28/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Cliant :

DEKRA Industrial SAS
Mme Sandrine ROSSET
Parc de l'observatoire
10 RUE DU SAULNOIS
54520 LAXOU

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-126910
Echantillon ITGA : IT041612-13503
Reçu au laboratoire le : 26/12/2016

Réf. Client :

Commande	16-12-018009 (CDP : A241)
Dossier client	PSA THEMERY Salle restaurant 16-12-018009_6
Echantillon	P6 - Joint vitrier
Description ITGA	Matériau souple noir

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau souple noir	META le 28/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1

Document 7



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140292-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/1

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-007

Référence échantillon : Prélèvement 7 Faux Plafond Salle info RDC Collés sur mur

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige)
Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 8



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140293-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/1

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-008

Référence échantillon : Prélèvement 8 Faux Plafond Plénum salle info RDC Masqué par faux plafond 2016

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige)
Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 9



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140294-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/1

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-009

Référence échantillon : Prélèvement 9 Panneaux acoustique Salle d'essais bruyants

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type mousse (blanc) ; matériau (gris)
Traitement de l'échantillon	Calcination (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 10



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT041612-13512 EN DATE DU 28/12/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Cliant :

DEKRA Industrial SAS
Mme Sandrine ROSSET
Parc de l'observatoire
10 RUE DU SAULNOIS
54520 LAXOU

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-126910
Echantillon ITGA : IT041612-13512
Reçu au laboratoire le : 26/12/2016

Réf. Cliant :

Commande	16-12-018009 (CDP : A241)
Dossier cliant	PSA THEMERY Salle restaurant 16-12-018009_10
Echantillon	P10 - Etanchéité - Toiture
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec gravillons

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau bitumineux noir avec gravillons	META le 28/12/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1

Document 11



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140296-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/1
Dossier N° : 16A041381 Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier : 16-11-012082
Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE
Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-011 (1)
Référence échantillon : Prélèvement 11 Faux Plafond Salle 111 RDC Moucheté

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige)
Traitement de l'échantillon	-
Nombre de préparations	2
* Résultat de l'analyse par MOLP	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Un matériau de type peinture blanc est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 12



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140297-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/1

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-012

Référence échantillon : Prélèvement 12 Doublage Salle conservation RDC Murs

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau dur (gris) (beige)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 13



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140298-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/1

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-013

Référence échantillon : Prélèvement 13 Etanchéité Salle conservation RDC Autour grille d'aération

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse)
Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 14



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140299-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/1

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-014

Référence échantillon : Prélèvement 14 Enduit Sanitaires 1er étage Murs et plafond

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/rhdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 15



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140300-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/1

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-015

Référence échantillon : Prélèvement 15 Crépis projeté Salle Majorelle Murs et plafond

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (fibreuse) (blanc)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/rhdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 16



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140301-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/1
Dossier N° : 16A041381 Date de réception : 30/11/2016
Référence dossier : 16-11-012082
Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE
Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-016
Référence échantillon : Prélèvement 16 Faux plafond En dessous de la verrière 1er étage Type Panocell

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)
Traitement de l'échantillon	-
Nombre de préparations	2
* Résultat de l'analyse par MOLP	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 17



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140302-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/2
Dossier N° : 16A041381 Date de réception : 30/11/2016
Référence dossier : 16-11-012082
Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE
Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-017
Référence échantillon : Prélèvement 17 Panneaux Cloisons RDC et 1er étage Avant 1997

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)
Traitement de l'échantillon	-
Nombre de préparations	2
* Résultat de l'analyse par MOLP	Fibres d'amiante non détectées
Couche 2	
Description visuelle	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) en traces
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2
Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverne Cedex1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140302-01

Version du : 05/12/2016 09:05

Page 2/2

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-017

Référence échantillon : Prélèvement 17 Panneaux Cloisons RDC et 1er étage Avant 1997



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 18



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140303-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/1

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-018

Référence échantillon : Prélèvement 18 Poteaux porteurs RDC

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) ; matériau semi-dur (blanc) en traces
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/rhdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Document 19



Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

DEKRA INDUSTRIAL SAS
Madame Sandrine ROSSET
Parc de l'Observatoire
10 rue du Saulnois
54520 LAXOU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140304-01 Version du : 05/12/2016 09:05 Page 1/2
Dossier N° : 16A041381 Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier : 16-11-012082
Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE
Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-019
Référence échantillon : Prélèvement 19 Dalles de sols + colle Salle de Régie 1er étage

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)
Traitement de l'échantillon	Traitement au tétrahydrofurane (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante de type chrysotile
Couche 2	
Description visuelle	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1% en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-140304-01

Version du : 05/12/2016 09:05

Page 2/2

Dossier N° : 16A041381

Date de réception : 30/11/2016

Référence dossier :

16-11-012082

Immeuble ou site concerné : 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Propriétaire : CEREMA 71 Rue de la Grande Haie - 54510 TOMBLAINE

Echantillon N° : 16A041381-019

Référence échantillon : Prélèvement 19 Dalles de sols + colle Salle de Régie 1er étage



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg, CS 50047
F-67701 Saverny Cedex1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverny SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

**En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau
AC2	Action corrective de 2 nd niveau

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	16-11-012082 A
Date de l'évaluation	28/11/2016
Bâtiment	Bâtiment 71 Rue de la Grande Haie 54510 TOMBLAINE
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	RDC du bâtiment ronde
Elément	ensemble du bâtiment
Matériau / Produit	joint porte coupe feu
Repérage	Portes coupes feu
Destination déclarée du local	RDC du bâtiment ronde
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☒	Matériau non dégradé ☐			EP
			Risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☐	Matériau dégradé ☐	Ponctuelle ☐	Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	16-11-012082 A
Date de l'évaluation	28/11/2016
Bâtiment	Bâtiment 71 Rue de la Grande Haie 54510 TOMBLAINE
Etage	1er étage
Pièce ou zone homogène	1er étage du bâtiment ROTONDE
Elément	ensemble du bâtiment
Matériau / Produit	joint porte coupe feu
Repérage	Portes coupes feu
Destination déclarée du local	1er étage du bâtiment ROTONDE
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☒	Matériau non dégradé ☐			EP
			Risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☐	Matériau dégradé ☐	Ponctuelle ☐	Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre de mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangérosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrisme important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures

en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.